

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.10.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**· 1.1 Identificateur de produit**

**· Nom du produit:** **DURCIDRY**

**· Code du produit:** 03790001

**· UFI:** 02JG-W04E-T00N-WWKU

**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**· Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants**

**· Catégorie de processus PROC10 Application au rouleau ou au pinceau**

**· Emploi de la substance / de la préparation Agents hydrophobants**

**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**· Producteur/fournisseur:**

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy,

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

**· Service chargé des renseignements:**

Service Clients:

NL: Tel: +31164250100 Fax: +31164266710

BE: Tel: +3223470117 Fax: +3223471395

IT: Tel: +3906926691 Fax: +3906.92747061

UK: Tel: +441514221000 Fax: +441514221011

**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**· 2.2 Éléments d'étiquetage**

**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: DURCIDRY

(suite de la page 1)

## · Pictogrammes de danger



GHS05

## · Mention d'avertissement Danger

## · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Solution aqueuse de methylsiliconate potassium

## · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

## · Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

## · 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

## · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

## · Composants dangereux:

CAS: 31795-24-1 EINECS: 215-199-1	Solution aqueuse de methylsiliconate potassium  Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	≥3-<5%
CAS: 1312-76-1 EINECS: 215-199-1 Reg.nr.: 01-2119456888-17-xxxx	Silicic acid, potassium salt  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## · 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

## · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

## · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR

(suite page 3)

Nom du produit: DURCIDRY

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec la peau.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**  
Gants de protection  
Rubber gloves  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.  
Rubber gloves
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

(suite page 4)  
BE.FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: DURCIDRY

(suite de la page 3)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

&gt;103 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Non déterminé.

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non applicable.

· **Point d'éclair**

Non déterminé.

· **Température de décomposition:**

&gt;11,6

· **pH à 20 °C**

· **Viscosité:**

20 s (DIN 53211/4)

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Entièrement miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

23 hPa

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

1,043 g/cm<sup>3</sup>

· **Densité relative:**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

#### · 9.2 Autres informations

· **Aspect:**

Liquide

· **Forme:**

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif.

· **Température d'inflammation:**

· **Propriétés explosives:**

· **Teneur en solvants:**

0,0 %

· **Solvants organiques:**

0,00 %

· **Swiss VOC:**

· **Changement d'état**

Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation.**

#### · Informations concernant les classes de danger physique

· **Substances et mélanges explosibles**

néant

· **Gaz inflammables**

néant

· **Aérosols**

néant

· **Gaz comburants**

néant

· **Gaz sous pression**

néant

· **Liquides inflammables**

néant

· **Matières solides inflammables**

néant

· **Substances et mélanges autoréactifs**

néant

· **Liquides pyrophoriques**

néant

· **Matières solides pyrophoriques**

néant

· **Matières et mélanges auto-échauffants**

néant

· **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**

néant

· **Liquides comburants**

néant

· **Matières solides comburantes**

néant

· **Peroxydes organiques**

néant

· **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

néant

(suite page 5)

BE.FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: DURCIDRY

(suite de la page 4)

- Explosibles désensibilisés néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	53.214 mg/kg (Rat)
------	------	--------------------

#### CAS: 31795-24-1 Solution aqueuse de methylsiliconate potassium

Oral	LD50	2.000 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

#### CAS: 1312-76-1 Silicic acid, potassium salt

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications: Le produit est biodégradable.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est

(suite page 6)

BE.FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: DURCIDRY

(suite de la page 5)

réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: -

- Catalogue européen des déchets

15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

- Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

- 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 7)

BE.FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: DURCIDRY

(suite de la page 6)

## · Pictogrammes de danger



GHS05

## · Mention d'avertissement Danger

## · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Solution aqueuse de methylsiliconate potassium

## · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

## · Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

## · Directive 2012/18/UE

## · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

## · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

## · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

## · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

## · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

## · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

## · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

## · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

## · Prescriptions nationales:

## · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

## · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / Belgïe: Afdeling klanten service

## · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgïe: Afdeling klantenservice

## · Numéro de la version précédente: 5

## · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

(suite page 8)

BE.FR

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.10.2023

**Nom du produit: DURCIDRY**

(suite de la page 7)

*ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**WELL: The highest acceptable concentration**IOELV: Indicative occupational exposure limit values**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**\* Données modifiées par rapport à la version précédente*

BE.FR

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: DURCIDRY

(suite de la page 8)

**\* Annexe: Scénario d'exposition**

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
- **Secteur d'utilisation**
  - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
  - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- **Catégorie du procédé** PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
  - **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
  - **Paramètres physiques**
  - **Etat physique Liquide**
  - **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
  - **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Conformément aux instructions d'utilisation.
  - **Autres conditions d'utilisation**
    - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
    - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
      - Eviter le contact avec les yeux.
      - Eviter le contact avec la peau.
    - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
    - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
      - N'est pas applicable.
  - **Mesures de gestion des risques**
    - **Protection du travailleur**
      - **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
      - **Mesures techniques de protection** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
      - **Mesures personnelles de protection**
        - Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.
        - Eviter tout contact avec la peau.
        - Eviter tout contact avec les yeux.
        - Lunettes de protection hermétiques
        - gants de protection
      - **Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.
    - **Mesures de protection de l'environnement**
      - **Eau**
        - Aucune mesure particulière n'est requise.
        - En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
      - **Mesures pour l'élimination**
        - Evacuation conformément aux prescriptions légales.
        - S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
      - **Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
      - **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
      - **Estimation de l'exposition**
      - **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
      - **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.